

UTILISER SON REER POUR ACHETER SA PREMIÈRE MAISON

Si vous êtes admissible au régime d'accession à la propriété (RAP), vous pouvez retirer, sans payer d'impôts, jusqu'à 25 000 \$ (50 000 \$ pour un couple) pour financer l'achat d'une première maison neuve ou existante. Afin d'éviter l'imposition, vous avez 15 ans pour rembourser progressivement la somme retirée à votre REER.

UTILISER SON REER POUR RETOURNER AUX ÉTUDES

Grâce au régime d'encouragement à l'éducation permanente (REEP), vous pouvez retirer, en franchise d'impôt, jusqu'à 20 000 \$ pour financer un programme d'études admissible pour vous ou votre conjoint. Les montants retirés devront être remboursés sur une période de 10 ans.

AVANTAGES DU RAP ET DU REEP

- Vous retirez, sans incidence fiscale, les montants permis dans le cadre des régimes.
- Vous bénéficiez de cet « auto-emprunt » sans payer d'intérêts.
- Si vous remboursez vos retraits dans les délais prévus, les montants déposés continueront de croître en franchise d'impôt.

Les conseillers Fonds FMOQ demeurent disponibles pour vous aider à élaborer votre stratégie d'accumulation ou de décaissement de votre épargne REER ainsi qu'à mieux comprendre les options qui s'offrent à vous afin d'en tirer le maximum, en tenant compte de vos projets et de vos objectifs financiers.

LE REER EST UN OUTIL INCONTOURNABLE DE TOUTE PLANIFICATION FINANCIÈRE. OFFRANT PLUSIEURS AVANTAGES FISCAUX, IL VISE À CONTRIBUER À VOTRE SÉCURITÉ FINANCIÈRE À LA RETRAITE AINSI QU'À RÉALISER D'AUTRES PROJETS DANS LA VIE.



Montréal

Téléphone : 514 868-2081
Sans frais : 1 888 542-8597
Télécopieur : 514 868-2088

Québec

Téléphone : 418 657-5777
Sans frais : 1 877 323-5777
Télécopieur : 418 657-7418

Site Internet

www.fondsfoq.com

Courriel

info@fondsfoq.com

UN INCITATIF FISCAL AVANTAGEUX POUR VOTRE ÉPARGNE-RETRAITE ET PLUS...

LE RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-RETRAITE (REER) VOUS PERMET DE FAIRE CROÎTRE VOS ÉCONOMIES À L'ABRI DE L'IMPÔT, TOUT EN DIMINUANT VOTRE REVENU IMPOSABLE POUR L'ANNÉE DE COTISATION.

CONÇU AVANT TOUT COMME UN MÉCANISME D'ÉPARGNE EN VUE DE LA RETRAITE, LE RÉGIME PEUT S'AVÉRER UTILE POUR FINANCER L'ACQUISITION DE VOTRE PREMIÈRE HABITATION OU UN RETOUR AUX ÉTUDES.

CARACTÉRISTIQUES

- Toute personne âgée de 71 ans ou moins et qui dispose d'un revenu admissible peut cotiser à son régime.
- Les droits de cotisation octroyés annuellement représentent 18 % du revenu gagné admissible l'année précédente, sous réserve d'un plafond fixé par les gouvernements.
- Les cotisations sont déductibles du revenu imposable.
- Les revenus de placement ne sont pas imposés à l'intérieur du régime.
- Les droits de cotisation inutilisés peuvent être reportés aux années suivantes.
- Les retraits sont assujettis à l'impôt.

AVANTAGES

- Les cotisations versées sont déduites de votre revenu annuel, ce qui vous donne droit à une économie d'impôt.
- Vous profitez de la capitalisation des revenus de placement à l'abri de l'impôt; votre épargne augmente donc plus rapidement.
- L'argent accumulé peut non seulement compléter vos sources de revenus à la retraite, mais aussi servir à financer l'achat d'une première habitation, un retour aux études ou encore constituer un revenu d'appoint pendant un congé de maternité, une année sabbatique ou autre.
- Les retraits effectués dans le cadre du régime d'accession à la propriété (RAP) et du régime d'encouragement à l'éducation permanente (REEP) ne sont pas imposables, à certaines conditions.
- Au décès, les sommes accumulées sont transférables au conjoint sans incidence fiscale.

CONSEIL ET INVESTISSEMENT FONDS FMOQ INC. VOUS PERMET AUSSI DE BÉNÉFICIER D'AVANTAGES SUPPLÉMENTAIRES

- Vous profitez de notre service-conseil gratuit.
- Vous avez accès à de nombreux produits d'investissement des plus concurrentiels.
- Vous ne payez aucuns frais d'administration.
- Vous bénéficiez des frais de gestion parmi les plus bas de l'industrie.
- Vous pouvez décider de cotiser par versements périodiques à la fréquence de votre choix, la formule efficace pour faire croître le capital sans effort.
- Vous pouvez rapatrier votre REER ouvert dans une autre institution financière pour en faciliter la gestion et en optimiser la stratégie de placement.

COTISER LE PLUS TÔT POSSIBLE DANS LA VIE : UNE FORMULE PAYANTE !

C'est simple ! Plus on souscrit à un REER tôt dans la vie, plus la période de capitalisation à l'abri de l'impôt est longue, et plus on accumule d'argent.

	En commençant TÔT	En commençant PLUS TARD
Début de cotisation :	à 25 ans	à 35 ans
Durée de cotisation :	30 ans (jusqu'à 55 ans)	30 ans (jusqu'à 65 ans)
Cotisation annuelle :	24 000 \$	24 000 \$
Total des cotisations :	720 000 \$	720 000 \$
Rendement composé annuellement :	5 %	5 %
Valeur du REER à 65 ans :	2 727 191 \$	1 674 259 \$



ATTENTION AUX FRAIS DE GESTION !

Dans le contexte actuel où les marchés sont volatils, il est primordial de prendre conscience des frais de gestion et de leur effet à long terme sur le portefeuille. Ainsi, pour quelqu'un qui verse annuellement une cotisation de 24 000 \$ à son REER, une différence de 1 % entre des frais de gestion de deux fonds communs de placement similaires produisant des rendements comparables (6 % avant frais) aura un impact important sur la valeur finale du REER.

Valeur du REER selon les frais de gestion	1 %	2 %
Après 25 ans	1 202 723 \$	1 039 482 \$
Après 30 ans	1 674 259 \$	1 399 880 \$
Après 35 ans	2 276 072 \$	1 838 360 \$

